# Recrutement et admission des élèves dans les établissements d'Enseignement Technique.

Numéro d'inventaire : 2012.02376

Auteur(s): R. Delrieu

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Inspection académique de Seine-Maritime (Rouen)

Date de création : 1955

**Description** : Pages dactylographiées et ronéotées **Mesures** : hauteur : 310 mm ; largeur : 212 mm

Notes : Avec la liste des collèges techniques et centres d'apprentissage du département, et

des métiers enseignés.

Mots-clés : Gestion de la scolarité : inscriptions, dossiers scolaires, etc.

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau: Post-élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 9 **Lieux** : Seine-Maritime

1/7

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA SEINE-MARITIME

ENSELJNEMENT TECHNIQUE 26, rue Saint-Vincent ROUEN
Tél: : R:1: 54:97

L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Maritime

ROUEN, le 14 AVRIL 1955

à

Mesdames & Messieurs les Chefs d'Etablissement Mesdames les Institutrices Messieurs les Instituteurs

OBJET : Recrutement et admission des élèves dans les établissements d'Enseignement Technique.

INSTRUCTION Nº I (session 1955)

J'ai l'bhonneur de porter à votre connaissance les différentes dispositions qui ont été prises en vue du recrutement et de l'admission des élèves dans les établissements d'Enseignement Technique (Collèges Techniques et Centres Publics d'Apprentissage) à la rentrée d'Octobre 1955.

## I - MODALITES d'INSCRIPTION

Les inscriptions sont à demander d'urgence au chef d'établissement choisi qui est en mesure de fournir tous renseignements et imprimés nécessaires (notamment demande d'admission et demande de bourse).

#### Note importante - Il est recommandé :

- I°/ d'indiquer sur la demande, plusieurs établissements par ordre de préférence.
- 2º/ de n'effectuer qu'une seule inscription auprès d'un seul chef d'établissement. Les inscriptions multiples sont à proscrire formellement.

#### II - MODALITES D'ADMISSION

Compte tenu des conditions d'age figurant au dos de la demande d'admission dont il est question au chapître précédent, l'admission est subordonnée:

- I°/ à une consultation d'Orientation Professionnelle préalable.
- 2º/ à un examen de connaissances générales et d'aptitudes commun et unique à tous les candidats.

Cot examen comportera une épreuve de Français, de calcul et diverses épreuves ayant pour but la révélation des aptitudes.

L'admission sera prononcée si le candidat obtient:

a) une note suffisante en Français, b) une note suffisante en Calcul

Ces notes seront fixées en fonction de la nature de l'établissement et de la spécialité choisie.

....//..

- 2 -

c) une note d'aptitudes ,

Il est toutefois précisé que cette dernière, à l'inverse des deux précédentes, ne saurait être éliminatoire
et qu'elle ne jouera que pour le classement.

#### III - EXAMEN D'ADMISSION

a) Date : Jeudi I6 JUIN 1955

b) Lieu : Afin d'éviter un trop grand déplacement aux candidats, l'examen aura lieu à l'établissement d'Enseignement Technique le plus proche du domicile de chacun.

c) Convocation: Chaque candidat sera convoqué au centre d'examen le plus proche par le chef d'établissement ayant reçu son inscription (voir chapître I : MODALITES D'INSCRIPTION)

d) Note
importante: Il est ainsi bien précisé que le candidat
ne subira pas les épreuves obligatoirement
au Collège ou au Centre qu'il aura choisi,
mais qu'il sera convoqué à l'établissement
le plus proche de son domicile.
En cas d'admission, il sera affecté au
Centre choisi - Aucune crainte ne doit être
mifestée à ce sujet.

(Le jour des épreuves chaque candidat sera muni par vos soins d'une fiche portant le (nom de l'établissement choisi (collège ou (centre) afin qu'il puisse reporter sans (erreur, cette indication sur ses diverses (copies d'examen, à l'emplacement spécialement réservé à cet effet.

Je vous serais obligé de suivre strictement les présentes instructions, afin que les épreuves d'admission dans les Collèges Techniques et les Contres d'Apprentissage
puissent se dérouler dans les conditions les plus satisfaisantes.
J'attire par ailleurs votre attention sur l'intérêt qui s'attache à ce que vous puissiez sélectionner le plus grand nombre
possible d'élèves jugés par vous aptes à suivre avec profit un
enseignement professionnel de qualité. Par avance, je vous
remercie de vos efforts à ce sujet.

L'Inspecteur d'Académie

R. DETRIEU

P.S. - Ci-joint vous voudrez bien trouver liste des Collèges Techniques et liste des Centres d'Apprentissage du département, comportant l'indication de l'enseignement donné dans chaque établissement.

INSPECTION ACADEMIQUE DE, LA SEINE-MARITIME

SERVICE DEPARTEMENT AL DE-L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 26, rue Saint-Vincent R O U E N Tél.:R.I.34.97

# COLLEGES TECHNIQUES DE LA SEINE-MARITIME

### METIERS ENSEIGNES

#### I - Collèges Techniques de Garçons

Adresse	Régime	Spécialités et examens préparés
ELBEUF 6, rue Auguste- Houzeau Tél.: 651	Ext.	Ajustage machines outils - menuiserie en bâtiment - textiles - chimie analyse - prépare aux B.E.I. de ces spécialités -
IE HAVRE  1, rue Dumé- d'Aplemont Tél.: H.2: 3316 7317		Section industrielle: Mécanique générale - fraisage - tournage - nétaux en feuilles - menuiserie - dessin industriel - Section commerciale: Comptabilité - employé de bureau - Section darine: options: constructions navales et nécaniques, électricité - Section Officiers Mécaniciens 2ème classe (théorie) et élèves-Officiers mécaniciens (tère année) Section Technique d'Outre-Mer  Prépare aux: C.A.P B.E.I B.E.C.I - B.E.C.2 - Baccalauréat technique - Brevet de maistrance industriel - Certificat de théorie de Brevet d'Officier mécanicien 2ème classe - Diplône d'élève-mécanicien Diplône de fin d'Etudes coloniales
ROUEN 5, rue des Emmurées Tél.: R.I.7I.I7		Section Industrielle: Mécanique générale - tour - rectification - modelage - chaudron- nerie - menuiserie - ébénisterie - dessin industriel - prépare aux C.A.P B.E.I. de ces spécia- lités - Baccalauréat technique et technique mathématique concours d'entrée aux Ecoles d'Arts et Métiers - concours de contrôleur des installations de P.T.T. d'agent technique de l'Aéronau- tique d'officier mécanicien de la marine marchande

7/7